

LE TRAVAIL ET LE MOUVEMENT DES TRAVAILLEURS AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN INTÉGRAL, DURABLE ET SOLIDAIRE

1. La réunion des organisations syndicales convoquée par le Dicastère en vue de promouvoir le développement humain intégral ouvre de nouvelles perspectives d'espoir pour la réflexion et la contribution partagée des mouvements ouvriers aux sociétés contemporaines.
2. Son développement s'est fondé sur une analyse des différentes régions du monde tel qu'il se présente aujourd'hui, de la réalité des travailleurs/euses, des sciences sociales, des normes internationales, de l'Évangile et de la Doctrine sociale de l'Église, de *Rerum Novarum* à *Laudato si'*.
3. Il a permis de déterminer que le modèle actuel de la mondialisation n'a pas tenu ses promesses vis-à-vis des travailleurs/euses et a entraîné des niveaux historiques d'inégalité qui, conjugués à la numérisation et au changement climatique, présentent un certain nombre de problèmes préoccupants. Il s'agit notamment de l'affaiblissement des lois du travail et des réglementations gouvernementales, des pratiques commerciales déloyales, de la financiarisation de l'économie et de la confiance aveugle placée dans la technologie pour résoudre les problèmes d'organisation sociale. La montée en puissance de l'automatisation, de l'individualisation, de l'inégalité, de la précarité, du chômage de masse, de la pauvreté et des phénomènes d'exclusion et de « *rejet* » des individus met en danger la « *maison commune* ». Ces tendances posent de sérieux défis à tous les acteurs sociaux et institutionnels et en particulier au monde du travail.
4. Cela a permis d'identifier la richesse de la Doctrine sociale de l'Église, réaffirmant la place centrale de l'humain et le droit à un travail décent avec la reconnaissance, la promotion et la défense des normes universelles du travail dans le modèle de développement ; le patrimoine culturel des peuples ; la priorité

du travail par rapport au capital et à la finance ; la destination universelle des biens et l'hypothèque sociale qui en découle ; la prise en compte des innovations scientifiques et technologiques en tant que produit du travail collectif et des générations ; le rôle stratégique des organisations syndicales au travers du dialogue social et de la négociation collective dans la construction de sociétés économiquement saines et plus justes ; la coopération et la solidarité entre les nations comme fondement d'un monde en paix.

5. Il a également permis de visualiser la continuité des institutions et des organisations de soins et de protection des travailleurs/euses qui constituent un cadre essentiel pour la construction de sociétés plus démocratiques, participatives et inclusives, basées sur les valeurs de la collaboration, de l'établissement de réseaux, de l'unité, de la solidarité et de l'organisation.
6. Les syndicats ont toujours joué un rôle crucial en matière de défense de la dignité humaine. La liberté d'association, le droit à la syndicalisation, la négociation collective et l'action collective sont des droits humains fondamentaux et constituent en même temps une condition préalable pour d'autres droits humains. Les organisations syndicales jouent un rôle déterminant dans la construction de nouveaux modèles de développement environnemental, économique, social et intégral ainsi que dans la promotion de nouvelles méthodes de travail. Le travail précaire doit être éliminé. Pour profiter des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle, il convient d'assurer une transition équitable, incorporant l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, et d'approfondir la démocratie sur le lieu de travail. Les gouvernements doivent instaurer les conditions propices au plein emploi, à un travail décent, y compris des lieux de travail sûrs fondés sur les droits en matière de santé et de sécurité au travail, le respect des droits humains et du travail et la lutte contre toutes les formes de discrimination.
7. La mobilité humaine est l'un des défis les plus sérieux de notre temps. Des millions de femmes, d'hommes et d'enfants sont forcés de quitter leur foyer et leur famille en raison de guerres,

de la faim et de la pauvreté. Les syndicats doivent s'engager à garantir des havres de sécurité et un traitement équitable pour les réfugiés, les migrants (avec ou sans papiers), les personnes déplacées et les demandeurs d'asile. Tout un chacun doit être bienvenu dans la société et dans le monde du travail, y compris à travers la pleine reconnaissance de leurs droits humains et de leurs droits du travail. Les syndicats reconnaissent que le rôle du dialogue interreligieux est essentiel dans la promotion de l'inclusion, de la solidarité et de la justice sociale.

8. Il est essentiel de s'orienter vers un autre paradigme éthique qui transcende le paradigme technocratique dominant (économique, financier et technologique), qui favorise un développement intégral, inclusif et durable fondé sur les droits, qui se fonde sur la réalité de chaque pays et de chaque région où le travail et les syndicats de travailleurs/euses occupent une place centrale et sont la pierre angulaire d'une société juste et égale. Cela présuppose un respect inconditionnel du travail décent en articulant l'identité personnelle et collective autour d'un modèle de développement combinant croissance durable et justice sociale. Tous les employeurs, y compris les PDG d'entreprises multinationales, doivent être pleinement impliqués dans la création d'une véritable économie de marché sociale, avec pour impératif de réorienter la finalité morale, de respecter les droits humains et les droits des travailleurs/euses, de mettre pleinement en œuvre les normes de l'OIT et de servir le développement et la cohésion des communautés. Pour ce faire, il convient de s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés ceux qui souffrent le plus de la discrimination dans l'accès à un travail décent, notamment les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les femmes et les jeunes. Cela signifie qu'il faut combattre toute discrimination dans le monde du travail, qu'elle soit sociale, envers les autochtones, géographique, physique, ethnique, sexuelle ou générationnelle et souligner le rejet du travail des enfants, du travail forcé sous toutes ses formes et l'impact de l'esclavage contemporain et historique et du racisme, y compris le racisme systémique, afin de garantir une dignité et un respect égaux pour tous les êtres humains. Il est essentiel de garantir l'égalité des femmes, leur droit au travail et à une rémunération égale,

ainsi que leur droit à être à l'abri de toute forme de violence, y compris sexuelle et physique.

Les syndicats reconnaissent l'importance et le caractère nécessaire de la solidarité intergénérationnelle et intragénérationnelle ainsi que du dialogue.

Il faut assurer les services publics essentiels, y compris la gratuité universelle de l'éducation, de la santé et du soutien aux sans-abri. Une protection sociale universelle est également essentielle et doit inclure les soins, en particulier les services de soins aux enfants et aux personnes âgées, les pensions et un revenu pour les chômeurs. L'évasion fiscale affaiblit les services publics ainsi que la protection sociale et doit être éliminée.

C'est pourquoi *Laudato si'* doit devenir une référence et une inspiration concrète à agir pour soutenir une perspective de sauvegarde de la « *maison commune* » et promouvoir ce type de développement à travers la négociation collective et le dialogue social ainsi que la négociation d'une transition juste avec une justice sociale pour tous.

9. Les accords signés par les gouvernements dans le cadre du Programme à l'horizon 2030, des Objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques répondent aux objectifs de *Laudato si'*. Le regard de la Commission de l'OIT sur l'avenir du travail doit porter au-delà de la technologie et reconnaître l'ampleur du travail domestique, rural, industriel et des services qui s'avèrent nécessaires pour répondre aux attentes de ces documents. Les recommandations doivent faire preuve de vision et inclure des propositions de nouvelles normes nécessaires pour relever les défis naissants dans le monde du travail.
10. Reconnaissant les niveaux historiques d'inégalité nés d'un modèle qui encourage la cupidité des entreprises et promeut les faibles rémunérations, la campagne mondiale des syndicats sur les salaires est essentielle pour garantir qu'aucun travailleur ne soit rémunéré en dessous du salaire minimum vital qui garantit que les gens puissent vivre dignement. Il est essentiel que les

employeurs respectent le droit des travailleurs à négocier collectivement un salaire équitable et qu'ils rétablissent un juste équilibre entre le temps de travail et le temps consacré à la famille, y compris les avantages d'une « *journée de repos commune* ».

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion doit mobiliser toutes les organisations prêtes à œuvrer pour le bien-être et la protection de leurs bénéficiaires dans la lutte pour la justice, inclure les personnes vulnérables dans le monde du travail et lutter contre toutes les formes de corruption.

11. Dans le contexte d'un monde en proie aux troubles, l'engagement des organisations syndicales en faveur de la paix dans un monde débarrassé des armes nucléaires et l'adoption du paradigme de l'action politique non violente proposé par le Pape François à l'occasion de la Journée mondiale de la paix 2017 revêtent une importance toute particulière. Les conflits et les divisions détruisent la confiance dans les institutions et, de plus en plus, dans la démocratie. La politique de l'extrémisme, y compris la xénophobie, le racisme et toutes les formes d'exclusion, doit être rejetée si nous voulons parvenir au bien commun.
12. La présence d'organisations en provenance du monde entier, de toutes les régions et d'un nombre considérable de pays rend urgente une action coordonnée et articulée du mouvement ouvrier à l'échelle régionale et mondiale. À cette fin, la défense et la promotion des libertés et des droits syndicaux, qui constituent l'un des piliers fondamentaux de la coexistence démocratique, ainsi que la construction d'un agenda social inclusif et proactif, s'avèrent essentielles.
13. Afin de poursuivre le dialogue amorcé dans ce forum, il est indispensable d'organiser des rencontres locales et régionales pour en assurer le suivi et favoriser le dialogue entre les syndicats, les institutions de l'Église et les autres acteurs.

Nous appelons les intellectuels, les chefs d'entreprise, les employeurs, les organisations de la société civile, les organisations internationales et en particulier les gouvernements des nations, à se saisir des défis et des opportunités et à agir en solidarité pour un développement intégral, inclusif et durable. Avec « *terre, maison et travail pour tous* »